

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2011

Présents : Mesdames CORDIER THOMAS et Messieurs COLLETTE POULAIN, BARRUET MESSIO LAURENT PARROT LEHMANN TOFFIN WRZUCHOL.

Absente excusée : Madame VERCRUYSSSE ayant donné pouvoir à Madame CORDIER.

Absent excusé : M. MELO

Secrétaire de séance : M. BARRUET.

Ordre du jour :

- Lecture du compte rendu de la séance précédente.
- Signature « terrain jardin » de M BOUFFLET et de l'Etat.
- Logement OPAC.
- Agenda communal.
- Seuil du scrutin de liste des conseillers municipaux.
- Convention tripartite pour broyeur à végétaux.
- Informations diverses.
- Indemnité de conseil pour le receveur.

Lecture du compte rendu de la séance précédente celui-ci est adopté à l'unanimité avec les remarques suivantes.

Monsieur Parrot fait remarquer que ses propos n'ont pas été correctement rédigés :

« Monsieur POULAIN n'a pas de commentaire à faire quand il préside le conseil municipal et pendant qu'il érige la lecture du compte rendu précédent »

« Il s'inquiète au sujet des pannes à répétition de la sonorisation et demande une action efficace pour retrouver une situation normale »

En Informations diverses, il souhaite que soit mentionné « demande » à Monsieur le Maire au lieu de « s'interroge » sur l'achat du jeu, il précise que rien n'empêche un conseiller de demander de nouveau une explication alors que celui-ci siège à la commission concernée.

M BARRUET souligne que cette dernière observation n'apporte aucun intérêt à être notifiée dans les modifications de CR.

SIGNATURE « TERRAIN JARDIN » DE M BOUFFLET ET DE L'ETAT :

Monsieur le Maire distribue un plan de situation et explique comment sont ou seront réglées les parcelles que la commune doit acquérir, la somme a été prévue au budget primitif mais le conseil municipal doit délibérer pour donner l'autorisation au Maire de signer les documents notariés (parcelle A 1410 pour un montant de 1 500 € et la parcelle A 650 pour un montant de 2 841 €).

Monsieur le Maire est autorisé à l'unanimité à signer les documents d'acquisition de cette parcelle.

L'EPFLO est propriétaire depuis peu des parcelles A 1409, 648 et 649.

Monsieur TOFFIN demande si le propriétaire qui stationne son véhicule sur la parcelle appartenant maintenant à l'EPFLO a été avisé du projet et qu'à l'avenir, il n'aura plus la possibilité de s'y garer.

Monsieur le Maire signale qu'il l'a rencontré pour lui exposer le projet, il signale que M.DESCHCOT (directeur de l'EPFLO) va lui adresser un courrier l'autorisant à stationner son véhicule jusqu'au début des travaux.

LOGEMENT OPAC :

Un courrier est arrivé notifiant que M.LOOF Pascal souhaite acquérir un logement mis en vente par l'OPAC situé 8 allée silène, la DDT souhaite l'avis du conseil municipal. Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité.

AGENDA COMMUNAL :

Monsieur le Maire réitère la proposition évoquée au cours du dernier bureau élargi de faire éditer un agenda communal pour les habitants de la commune en début d'année 2012, cet agenda sera financé par la publicité. L'entreprise d'édition « infocom » se charge de contacter les entreprises, 800 exemplaires seraient édités, la commune s'engage en contre partie à fournir les documents rédactionnels et photographiques ainsi que de la diffusion des agendas. Il s'agit d'un contrat pour les années 2012, 2013 et 2014 ou 2013, 2014 et 2015 suivant le délai de réception des agendas.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur ce projet, celui-ci se prononce favorablement.

- Pour : 11
- Abstention : 1 (Monsieur PARROT).

SEUIL DU SCRUTIN DE LISTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Monsieur le Maire a reçu un courrier de l'Union des Maires de l'Oise relatif à la réforme territoriale (fin du panachage pour les communes de 500 habitants et plus, parité, etc.).

Il s'agit uniquement d'un sondage auprès des conseils municipaux par l'UMO.

Le débat est ouvert et un large échange de point de vue est fait.

Les membres du conseil municipal souhaitent lire l'intégralité de ce document, celui-ci sera envoyé à chaque membre.

Le sondage complété devra être renvoyé avant le 01 novembre.

CONVENTION TRIPARTITE POUR BROYEUR A VEGETAUX :

Un broyeur a été acheté par les 3 communes (St-Martin-Longueau 45 %, Bazicourt 10 % et Sacy le Grand 45 %) pour un coût global de 8 611,20 TTC.

L'acquisition a été faite par l'intermédiaire de la CCPOH qui a permis aux 3 communes de bénéficier d'une subvention de 50 % par l'ADEME sur un prix de 7 200 € HT.

En contre partie du financement, l'ADEME demande que soit organisé une série de 3 broyages/ an/commune en faveur des habitants.

Une convention tripartite est nécessaire pour règlementer l'utilisation de ce matériel.

Le broyeur sera stocké à St-Martin-Longueau et sera entretenu par notre personnel communal.

Le coût de fonctionnement de l'appareil sera proportionnel à l'utilisation, le broyeur possédant un compteur.

Pour SML, les 3 dates retenues sont les:

25 et 26 novembre 2011

27 et 28 janvier 2012

23 et 24 mars 2012

Le broyage sera réalisé par notre personnel et se déroulera à la salle des loisirs, les habitants auront la possibilité de récupérer leurs copeaux.

Les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité et autorisent le Maire à signer la convention.

INFORMATIONS DIVERSES :

Indemnité de conseil au receveur :

Monsieur le Maire rappelle que cette indemnité est versée tous les ans au receveur et que les membres du conseil municipal doivent se prononcer pour un versement annuel de 459,69 € brut.

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité le versement de ce montant.

PERISCOLAIRE :

Monsieur LAURENT informe que le nombre maximum de place est atteint certains jours et que les inscriptions se font aujourd'hui à l'année ou au mois

Le problème rencontré sur l'ensemble du territoire se situe sur les inscriptions à l'année qui sont prioritaires alors que les enfants ne fréquentent pas forcément tous les jours les services pénalisant ainsi les inscriptions mensuelles.

La commission enfance de la CCPOH va se réunir cette semaine pour aborder ces problèmes.

TRAVAUX :

M. MESSIO donne les informations suivantes :

Les travaux concernant l'assainissement ont démarré au carrefour de la RD1017.
En ce qui concerne la RD 10, les plantations auront lieu dans les prochaines semaines.

Pascal LEHMANN prend la parole concernant la commission fleurissement, les plantations de fleurs cet été ont donné entière satisfaction. Les plantations d'arbres restent à prévoir sur la parcelle du bout de la rue du Marais. Les fleurs d'automne seront plantées en novembre prochain.

Monsieur Le maire précise qu'il est en attente du devis

Le nouveau jeu installé sur la plaine sera ouvert au public d'ici une dizaine de jour.

Un banc et une table seront installés à côté de ce nouvel espace.

Monsieur TOFFIN signale que le compte rendu de la commission de sécurité sera bientôt disponible.

M. MESSIO souhaite savoir si la démission écrite de M MELO du conseil municipal a été reçue en mairie.

A ce jour, aucune correspondance relative à sa décision n'est parvenue.

Monsieur PARROT demande que le courrier nominatif qui arrive en mairie ne soit pas ouvert par les secrétaires et qu'il soit distribué immédiatement.

Monsieur le Maire signale que tous les courriers qui arrivent en mairie sont ouverts par le secrétariat et que les conseillers qui souhaitent recevoir du courrier donnent leurs adresses personnelles.

Info cimetière par Monsieur POULAIN, la procédure est lancée, les panneaux vont être implantés devant les tombes à l'abandon où dont les concessions sont arrivés à expiration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 25.